
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 22 novembre 2017 à 18h30 heures,
À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 40 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
4	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
6	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Départ après la 40 ^{ème} délibération
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir de Robert CLERC
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
29	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
33	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Colette GILLET
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 1 ^{ère} délibération Pouvoir de Renaud BERETTI
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 40 ^{ème} délibération
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

26 communes présentes

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du Pôle Ressources
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Habitat – Foncier
Catherine FABBRI	Responsable Politique de la Ville
Fabien DIDIER	Directeur des Ressources Humaines
Pascal RAMPNOUX	Trésorier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 novembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 278 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 44 présents (42 titulaires et 2 suppléants), et 54 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 45 Année : 2017

Exécutoire le : 27 NOV. 2017

Affichée le : 27 NOV. 2017

Visée le : 27 NOV. 2017

**DECHETS
Déchets – Tarifs 2018**

Monsieur le Président présente les projets des différents tarifs applicables pour le service de gestion des déchets :

1. Déchetterie

Le tarif d'acceptation des déchets en déchetterie ne concerne que les professionnels et ce uniquement sur les déchetteries d'Entrelacs et de Chindrieux.

Le service reste gratuit pour les particuliers sur l'ensemble des déchetteries du territoire.

En effet, depuis la mise en place du contrôle d'accès, le 3 avril 2017, les professionnels n'ont plus accès aux déchetteries de Drumettaz, Grésy-sur-Aix et du Bourget-du-Lac et sont redirigés sur des déchetteries privées qui leurs sont dédiées.

Les déchetteries d'Entrelacs et de Chindrieux ne sont pas actuellement équipées du dispositif de contrôle d'accès et continuent d'accepter les déchets des professionnels.

Les travaux prévus sur la déchetterie d'Entrelacs vont conduire à harmoniser le système de contrôle d'accès en réservant l'accès aux particuliers. Ces travaux seront terminés courant du 1^{er} semestre 2018. Les tarifs n'auront plus alors lieu d'être appliqués sur la déchetterie d'Entrelacs.

Monsieur le Président propose donc de reconduire les tarifs en vigueur en 2017 pour l'acceptation des déchets des professionnels selon les mêmes modalités, et en conservant leurs spécificités propres.

Pour la déchetterie d'Entrelacs :

MATERIAUX	Tarifs 2018	
Bois et assimilés	½ m3	9,00 €
Déchets végétaux	½ m3	7,50 €
Cartons	-	Gratuit
Ferrailles	-	Gratuit
Gravats et assimilés	½ m3	8,00 €
Incinérables	½ m3	13,50 €
Non incinérables*	½ m3	18,00 €
Plâtre	½ m3	12,00 €
Huisseries et vitrage	1/2 m3	45,00 €
Pneus VL	6 pneus	8,00 €
Pneus 4x4, VUL	4 pneus	8,00 €
Pneus agraires (petite roue agricole : roue directrice)	2 pneus	32,00
Pneus PL	1 pneu	8,00 €
Pneus agraires (gros gabarit)	1 pneu	32,00
DMS	10 L	8,50 €
Huile de friture	-	Gratuit
Néons	-	gratuit
Bouteilles de gaz, extincteurs	4 bouteilles	8,00 €

*Sauf huisseries + vitrage

Pour la déchetterie de Chindrieux :

MATERIAUX	PRIX ARTISANS (€/m3)
Cartons	Gratuit
Bois	6 €
Encombrants	6 €
Ferraille	6 €
Végétaux	6 €
Gravats	6 €
Pneus	3 €
DMS	6 €
DEEE	6 €
Ampoules	6 €
Extincteurs / bouteille de gaz	Refusé
Textiles	Refusé
Fibrociment	Refusé

2. Mise à disposition d'agents ou de matériel :

- Prêt d'une benne OM sans chauffeur : 80.57 € l'heure
- Prêt du camion grue sans chauffeur : 80.57 € l'heure
- Prêt d'une camionnette sans chauffeur : 16,63 € l'heure
- Mise à disposition d'un agent technique : 29.16 € l'heure

Ces tarifs restent inchangés par rapport à 2017.

3. Remplacement d'un bac :

Grand Lac met à disposition gracieusement les équipements de collecte sur son territoire. Pour des contenants à usage privatif (entreprises, commerces, structures publiques), il est toutefois proposé de facturer le remplacement des bacs en cas de 2nd renouvellement pour des causes évitables, liées à une mauvaise gestion par l'entité des contenants (bac volé, brulé, ou cassé).

Les tarifs proposés sont liés au marché actuel de fourniture de Grand Lac :

- Bac 180 litres : 33,00 € HT
- Bac 360 litres : 45,00 € HT
- Bac 660 litres : 111,00 € HT
- Plus-value pour serrure : 16 € HT

Ces tarifs restent inchangés par rapport à 2017.

4. Caution pour mise à disposition de matériel lors d'évènements ponctuels

Afin d'éviter des casses de matériel du fait de leur mauvaise utilisation, il est proposé de maintenir l'application d'une caution qui restera encadrée par la signature d'une convention avec l'organisateur de la manifestation. Ces tarifs sont inchangés depuis 2011 :

- Bac 2 roues : 50,00 € par bac
- Bac 4 roues et tout autre matériel Grand Lac : 100,00 € par équipement

5. Mise à disposition d'un composteur individuel :

15,00 € par composteur (un seul composteur par foyer, tarif harmonisé sur le département).
Ce tarif est inchangé par rapport à 2017.

Ces projets de tarifs ont reçu le 24 octobre 2017 un avis favorable de la Commission Déchets.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE les nouveaux tarifs du service Déchets, applicables à compter du 1er janvier 2018.

Aix-les-Bains, le 22 novembre 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 40
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular official stamp. The signature is a cursive loop followed by a horizontal line. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a small blue mark.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Déchets - Tarifs 2018

Date de transmission de l'acte : 27/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 27/11/2017

Numéro de l'acte : d2130 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171122-d2130-DE

Date de décision : 22/11/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics